

Dans le même discours où il dénigre cette façon d'agir, le député a cité un passage d'un discours qu'il a prononcé à Radio-Canada et qui comprend quelques généralisations absolues et calomnieuses, une allusion aux poubelles et à un gouvernement entier qui serait l'objet de soupçons. Néanmoins, il prétend en même temps que sa réputation est ternie. Lorsqu'on se plaint, il faut certainement être disposé à reconnaître aussi ses propres imperfections.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Si j'ai bien compris, le député a dit tantôt que l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) avait mal agi. Il devrait retirer cette déclaration ou apporter des faits à l'appui.

M. Munro: Il est dommage que l'honorable député n'ait pas écouté. J'ai dit qu'il s'était plaint parce que des questions inscrites au *Feuilleton* auraient été destinées à démontrer qu'il était coupable d'un méfait.

M. Nielsen: Où a-t-il obtenu ce renseignement?

M. Byrne: Où avez-vous obtenu les vôtres?

M. Munro: Si le député désire dissiper les menaces subtiles portées au *Feuilleton*, il lui faudra quelque logique dans sa propre conduite, je parle du député du Yukon, car après avoir prononcé un discours à Toronto dans lequel je me plaignais des députés qui s'abaissaient en parcourant les corridors en quête de scandales, je me rappelle les commentaires qu'il avait faits. Je l'ai rencontré quelques jours plus tard, je crois, et il m'a dit qu'il avait reçu des lettres de mes commettants qui me reprochaient d'user de mon privilège de voyager en avion pour faire des discours politiques.

M. Nielsen: C'est la vérité.

M. Munro: Il allait faire la police à cet égard. Le député ignore que j'ai payé de mes propres deniers ce transport particulier par air.

Le député de Brandon-Souris contestait énergiquement cette façon de procéder. Cela est certainement un autre exemple de l'illogisme général. Nous sommes tous responsables de ce qui est arrivé. Si le député de

Royal (M. Fairweather) veut parler de moralité politique non seulement dans nos méthodes, mais aussi dans l'accomplissement quotidien de notre tâche en tant que parlementaires, il pourrait, par exemple, s'en prendre à la façon de rédiger les motions de censure contre le gouvernement. La moralité politique est profondément engagée dans cette tactique. Il doit savoir, tout comme les autres députés, que, lorsque ces bruits se répandent et que des généralisations et des insinuations sans fondement sont formulées, il ne fait aucun doute que, étant donné le libellé de la motion, «notre indépendance à tous est supprimée ou est certainement ébranlée». Comment ce geste, pour ce qui a trait à la sortie de dossiers soumis à une commission royale d'enquête, a-t-il pu causer le tort mentionné dans l'amendement, alors que nous savons tous que ce qui nous est arrivé à nous en tant que députés découle de la conduite que nous avons adoptée collectivement pendant trois ans et demi.

Comment ce procédé commode—je parle de l'utilisation de ce qui a été révélé il y a quatre ou cinq jours lors de l'audience d'une commission royale—peut-il être attribué à un seul homme? Nous devrions tous, selon moi, reconnaître nos imperfections et chercher à les redresser. Nous devrions tous, comme nouveau point de départ, accepter la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); cessons de nous lancer de la boue les uns aux autres, et occupons-nous des affaires de la nation.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, c'est avec une émotion très vive que je prends part au débat sur la motion de défiance, car je puis parler à titre de membre du Conseil privé. A ce titre, je dirai sans ambages avoir reçu ordre, aussitôt après avoir prêté mon serment d'office, de ne jamais, pour aucune considération, fouiller dans les dossiers des gouvernements antérieurs. (*Applaudissements*)

A ce même titre, je puis dire que, dès le premier jour, toute transaction d'affaires m'était interdite de crainte qu'elle n'influât sur mes décisions en tant que ministre, et je suppose que cet ordre s'appliquait aussi bien à tous les ministres qui avaient prêté leur serment d'office avant moi. Je puis dire, monsieur l'Orateur, qu'en tant que membre